# COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 20 FEVRIER 2013 à 18 heures 30 à la Mairie de Villerest

PRESENTS: Jean-Louis DAVID Président, Gilles DUPIN et Bernard VIGNAND Vice-présidents, Philippe BENEDETTI, Bernard BISSUEL, Mireille BRUNELIN, Bernard CHABERT, Michel DARMET, Françoise DESSALE, Frédéric FONTENELLE, Yves LIONARD, Sébastien PARDON, Régine RAJOT, André ROCHE, Bernard RONDARD, Jean-Pierre SEIGNOL, Serge TAMAIN

Absents avec excuse: Philippe BASSON donne pouvoir à Gilles DUPIN

Blanche LAMOTTE donne pouvoir à Régine RAJOT Dominique DEMARE représenté par Jean-Pierre SEIGNOL Coralie GAY représentée par Frédéric FONTENELLE

Absents sans excuse: Michel BERNARD

Daniel PEPIN

Le compte rendu du précédent Conseil Syndical n'appelle aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité.

# **ORDRE DU JOUR:**

## Vote du Compte administratif 2012

Monsieur le Président présente à l'assemblée le compte administratif 2012 sous forme de PowerPoint. Apparaissent les résultats suivants :

Section de Fonctionnement	
Mandats émis pour	320 946.39 €
Titres émis pour	241 642.69 €
Déficit de fonctionnement 2012	– 79 303.70 €
Excédent 2011 reporté	298 548.68 €
Résultat de clôture 2012	219 244.98 €
Section d'investissement	
Mandats émis pour	81 783.08 €
Titres émis pour	45 506.30 €
Déficit d'investissement 2012	- 36 276.78 €
Excédent 2011 reporté	218 912.58 €
Résultat de clôture 2012	182 635.80 €
Reste à Réaliser	79 456.40 €
Résultat cumulé	103 179.40 €
Résultat cumulé (Hors RAR)	401 880.78 €
Résultat cumulé avec RAR	322 424,38 €

## Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité :

- approuve le Compte Administratif 2012.

# Approbation du Compte de gestion 2012

Monsieur le Président donne connaissance, à l'Assemblée, du Compte de Gestion de l'exercice 2012, établi par le receveur de la Trésorerie de Roanne Municipal et précise que les résultats sont tout à fait concordants au compte administratif.

# Oui cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité :

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012 par Madame le Receveur, visé et certifié conforme à l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### Affectation des résultats

Conformément aux instructions comptables et à l'approbation des Comptes Administratif et de Gestion 2012, il convient d'affecter les résultats de fonctionnement et d'investissement du budget.

Constatant que le compte administratif 2012 fait apparaître un excédent de la section d'investissement de 219 244.98 € et un excédent de la section de fonctionnement de 103 179.40 €, il est proposé de reporté ces montants comme suit :

- Investissement:
  - o 001 Solde d'exécution d'investissement reporté : 103 179.40 €
- Fonctionnement:
  - o 002 excédents antérieurs reportés : 219 244.98 €

## Après en avoir délibéré le conseil syndical décide de reporté les résultats :

- Investissement :
  - 001 Solde d'exécution d'investissement reporté : 103 179.40 €
- Fonctionnement:
  - o 002 excédents antérieurs reportés : 219 244.98 €

### Débat d'Orientations Budgétaires

Monsieur le Président rappel en premier lieu le mode de calcul des contributions au Syndicat. En effet, avec la réforme de la Taxe Professionnelle, il a fallu retrouver les montants sur lesquels s'appuyer, le calcul se décompose donc ainsi :

- Contribution au titre des centrales nucléaires : l'ex TP des centrales nucléaires est désormais perçue par les communes sous la forme du FNGIR. D'après les renseignements donnés par la sous préfecture, ce montant devrait être le même chaque année.

- Contribution au titre de la centrale électrique de Commelle-Vernay : la base de calcul correspond aux montants perçus par les communes de la CVAE, de l'IFER, de la CFE et du foncier bâti. Ces montants ne sont connus par le Syndicat qu'au mois de novembre de l'année. Afin que l'acompte demandé au mois de mars soit au plus réel, Monsieur le Président proposera de faire l'appel sur les montants perçus en N-1.

Sur ces montants de bases, le Syndicat peut réclamer au maximum 20 % de ces recettes. Les années précédentes, le Comité Syndical vote un taux de 20 % pour versement de l'acompte au mois de mars et réajuste en fin d'année pour subvenir aux besoins réels.

Pour rappel en 2011 et 2012 avait été voté un taux de 20% en mars, ramené à 14.5 % en septembre 2011 et à 17.5 % en novembre 2012.

Ces contributions versées par les communes, la COPLER et Roannais Agglomération permettent de couvrir d'une part les dépenses de fonctionnement et d'autres part l'investissement.

Monsieur le Président présente les projets de l'année 2013 :

- <u>Sentiers</u>: cette année devrait voir la finalisation du projet. Il restera à régler les derniers marchés passés sur 2012 et quelques petits travaux d'aménagement.
- Port de Bully: le projet de mise en accessibilité du Port de Bully est toujours en attente. En effet, EPL (qui est propriétaire du terrain) souhaite régler les problèmes juridiques de ce cas particulier avant de donner son accord pour les travaux. Monsieur le Président proposera donc de budgétiser le même montant que l'année dernière, soit 50 000 €.
  - Monsieur Michel DARMET interroge l'assemblée sur la possibilité d'acheter ce terrain comme il a été fait avec le camping de St Paul de Vezelin. Monsieur le Président l'informe que cela avait été envisagé, mais le terrain étant situé en zone inondable, EPL avait refusé. Une proposition pourra être ré envisagée.
- <u>Bâtiments</u> / <u>Entrepôts</u>: Roannais Agglomération envisage de réaménager des locaux sur la plage de Villerest et un espace pourrait être dédié au Syndicat. un premier contact a été établi ou le syndicat a fait par de son besoin d'environ 100 m² pour créer un local technique suffisant pour les brigades vertes. Cependant, il est posé la question de la sécurité, en effet, la plage de Villerest reste un secteur isolé.
  - De plus, une étude est toujours en cours pour construire un local du côté de St Jodard. Ce dossier reste en attente de la réception d'une étude EPORA.
  - Ces 2 dossiers restent donc en attente pour le moment mais une somme sera tout de même budgétisée sur 2013.
- <u>Matériel de transport</u>: Monsieur le Président propose de provisionner une somme pour le remplacement d'un véhicule qui pourrait intervenir en cours d'année.

L'année 2013 verra le versement des subventions relatives au projet des sentiers pour un montant de 114 367 €.

La dette du syndicat s'éteint en 2013, l'annuité totale devrait être de 6 734 €. Monsieur le Président rappelle qu'en 2004, la dette du Syndicat s'élevait à 120 000 €. Cette différence s'explique par la vente du petit train, du camping... qui a permis de diminuer la dette par un remboursement anticipé.

## Récapitulatif des marchés 2012

Au cours de l'année 2012, de nombreux marchés ont été finalisés et engagés, essentiellement pour l'opération des sentiers :

- Signalétique GRP: entreprise PIC BOIS pour un montant de 16 527.78 € TTC
- Topo Guide : Fédération Française de Randonnée pour un montant de 21 764 € TTC
- Pupitres et tables d'orientation : entreprise PIC BOIS pour un montant de 14 257.02 € TTC
- Passerelle Nervieux : entreprise Espace Pallandre pour un montant de 26 918.91 € TTC

# Choix du prix de vente du topo guide au Comité Départemental de Randonnée

Afin de pouvoir proposer le topo guide en vente dans les offices de tourisme et ne pas avoir à créer de régie, le Comité Départemental de Randonnée nous propose d'acheter nos topo guide pour les revendre.

Le prix de vente étant de 11,90 €, Monsieur le Président propose de le vendre au prix de 4 € au Comité qui le revendra lui aussi au prix de 4 €. Le bénéfice se partagera donc ainsi :

Dans un premier temps, Monsieur le Président propose de vendre 100 exemplaires du Topo Guide au Comité Départemental de Randonnée.

# Après en avoir délibéré le conseil syndical à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Président à vendre, dans un premier temps, 100 exemplaires du Topo Guide au Comité Départemental de Randonnée;
- Fixe le prix à 4 € par Topo Guide.

Le problème va se poser pour les communes ne disposant pas d'Office de tourisme. En effet, les randonneurs n'ont pas forcément la possibilité de se rendre aux points de distribution prévus. Après discussion, il est proposé de faire appel aux Syndicats d'Initiative ou directement au Communes intéressées soit pour vendre directement les topos guide aux particuliers soit les vendre aux commerces intéressés.

Monsieur Bernard BISSUEL doit se renseigner auprès du Comité Départemental de Randonnée pour voir si cette solution est envisageable.

Les acteurs concernés vont être contactés pour évoquer ces possibilités.

### Inauguration des sentiers

L'inauguration est prévue le samedi 23 février prochain à 10h30. Le programme est prévu ainsi :

- 10h30 : rassemblement
- = 10h45 : coupe du ruban
- 11h00: discours au restaurant du lac
  - Jean-Louis DAVID : Président SMRBV
  - Gilles DUPIN : Vice Président SMRBV
  - Robert Lotissier : Président du Comité Départemental de Randonnée

- Huguette BURELIER : Conseil Général de la Loire
- Marie-Hélène RIAMON : Conseillère Régionale
- Jean-Claude FRECON : Sénateur
- 11h45 : Pot

Au vu des réponses reçues, environ 110 personnes devraient être présentes.

Monsieur Gilles DUPIN prend la parole pour faire un point sur l'avancée des sentiers. Sur la partie concernée par la DUP les brigades vertes ont posé les passerelles et le passage devrait être possible après l'inauguration.

La signalétique est terminée, tout a été posé. Il ne reste que les tables d'orientation des tours de Cleppé et Pommiers qui sont en cours de réalisation.

Une réunion de la commission sentiers sera organisée afin de remercier les nombreuses personnes qui ont travaillé sur ce projet. Ce sera également l'occasion d'évoquer la continuité pour la mise en valeur du patrimoine du territoire.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

## Choix du Délégué au SIEL

Avec la création de la nouvelle Agglomération et le vote de leurs délégués syndicaux, Monsieur Jean-Louis DAVID se retrouve élu au Syndicat Intercommunal d'Energie de la Loire au titre de suppléant de Roannais Agglomération et de titulaire du SMRBV.

Cette situation n'est juridiquement pas possible et perturbe notamment le calcul du quorum ce qui peut se révéler problématique pour les pouvoirs ainsi que pour les plafonds de droit de vote.

Monsieur Jean-Louis DAVID souhaitant garder sa nomination en tant que suppléant de Roannais Agglomération, il convient donc de désigner un nouveau délégué titulaire pour le Syndicat.

Au vu de la candidature de Monsieur Bernard VIGNAND et après en avoir délibéré le conseil syndical, à l'unanimité :

- Désigne Monsieur Bernard VIGNAND comme délégué titulaire au Syndicat Intercommunal d'Energie de la Loire. Monsieur Gilles DUPIN restant en tant que suppléant.

### Réflexion sur l'utilité de l'adhésion au SIEL

Monsieur le Président fait part à l'assemblée de son interrogation quant à l'utilité pour le Syndicat de l'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Energie de la Loire (SIEL).

En effet, depuis plusieurs années, la contribution au SIEL ne correspond qu'au montant de l'adhésion annuelle.

Madame Régine RAJOT intervient. Le Syndicat avait adhérer au SIEL pour l'Eclairage public du site de Champlong qui a depuis été vendu.

Monsieur le Président propose donc de demander au SIEL les modalités pour sortir de ce syndicat.

Cependant, l'éclairage public sera peut être utile autour des futurs locaux techniques. Cette question sera donc à réétudier.

### Passerelle Nervieux

Lors du Conseil du 5 décembre dernier, une délibération avait été prise pour le choix de l'entreprise qui réaliserait la passerelle située sur le fossé en bordure de la D1 située à la Croix jaune sur la Commune de Nervieux.

Par erreur, le marché avait été attribué à l'entreprise Rondino. En effet, le syndicat avait reçu des devis des entreprises Tradibat et Espace Pallandre.

Monsieur le Président propose donc de retenir l'offre de l'entreprise Espace Pallandre pour un montant de 22 507.45 € HT soit 26 918.91 € TTC.

Le Conseil approuve à l'unanimité le choix de l'entreprise Espace Pallandre pour la réalisation d'une passerelle sur la Commune de Nervieux pour un montant de 22 507.45 € HT soit 26 918.91 € TTC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H.